

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENTE
APRÈS UNE MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL
A USAGE DE
MAGASIN D'AVITAILLEMENT
SITUÉ DANS LE HANGAR QUAI SUD DU PORT DE GRANVILLE**

Le présent avis de publicité est établi en application de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Gestionnaire du port :

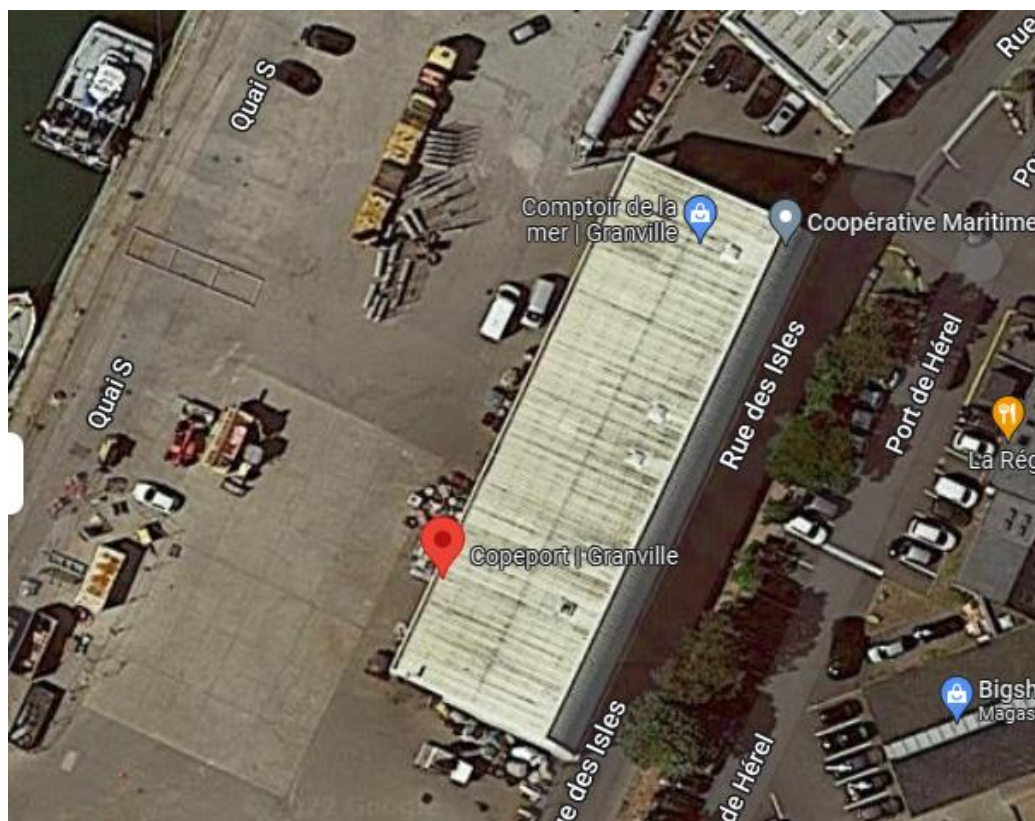
SPL des ports de la Manche, port de Granville (50400)

Manifestation d'intérêt spontanée :

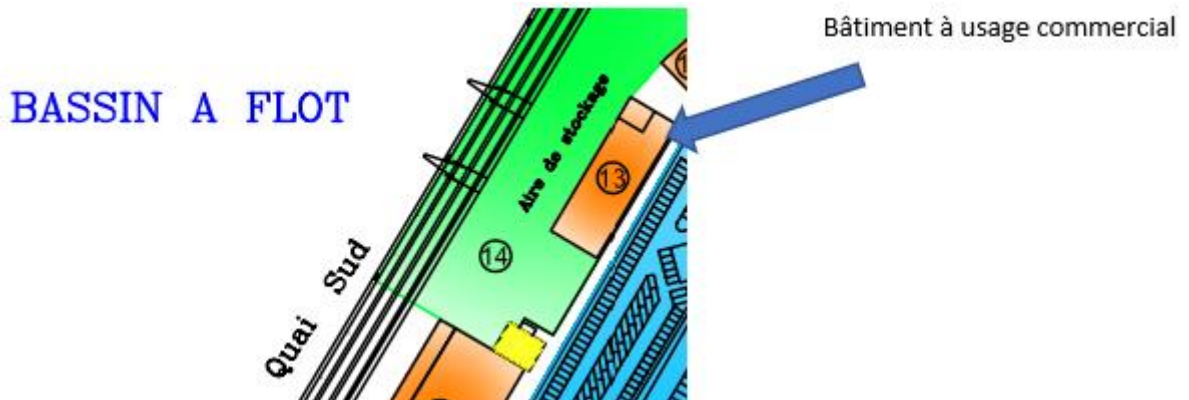
La SPL des ports de la Manche a reçu une manifestation d'intérêt de la part d'une entreprise souhaitant occuper un local commercial à usage de magasin d'avitaillement sur le domaine public portuaire.

Localisation :

Port de commerce de Granville – Quai Sud



Descriptif :



Surface d'une superficie de 777 m²

Conditions particulières d'occupation :

Compte tenu de sa localisation, l'occupation et l'activité envisagée devra être compatible avec les contraintes liées à l'activité du port et l'accessibilité du local. Ce bâtiment a pour vocation de recevoir une activité principale de magasin d'avitaillement pour la pêche.

Durée d'occupation envisagée : 6 ans

Autorisation accordée sous forme d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée par la SPL des ports de la Manche

Redevance domaniale : redevance fixe de 58,41 €HT/M²/an au 1^{er} janvier 2023 (une indexation annuelle sera appliquée ensuite).

Disponibilité du local commercial : à compter du 01/01/2023.

Modalités de la manifestation d'intérêt : La SPL des ports de la Manche invite toute personne intéressée par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions susmentionnées à se faire connaître auprès de la direction des ports de Granville.

Les personnes intéressées devront prendre contact auprès de Monsieur Lysandre LEMAIGRE, Directeur des Ports de Granville au 02.33.91.40.66 ou 06 83 63 17 61.

Date limite de remise d'une offre : avant le 5 décembre 2022 à 16H00

Adresse de contact : lysandre.lemaignre@ports-manche.fr

Date de mise en ligne sur le site internet de la SPL des ports de la Manche et d'affichage à la Halle à Marée-Quai Ouest-Port de Granville : le 14 novembre 2022.